



DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Tarifs et conditions de vente

Pompes Funèbres OLLIVIER

Agence de Malansac

Tarif en vigueur à compter du 01/10/2026

établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires

Dénomination sociale et forme juridique	Pompes funèbres OLLIVIER SARL au capital de 20000 euros
Numéro d'inscription	900 485 624 R.C.S Vannes
Adresse du siège social	9 rue Anne de Bretagne 56220 MALANSAC
Adresse de l'établissement	9 rue Anne de Bretagne 56220 MALANSAC
Représentant légal ou responsable de l'établissement	OLLIVIER Jordhann Dirigent
Numéro d'habilitation de l'établissement	25-56-0092 délivrée par le préfet du Morbihan le 04/07/2025
Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité	<ul style="list-style-type: none">- Transport de corps avant- Transport de corps après mise en bière,- Organisation des obsèques,- Fourniture de housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires,- Gestion et utilisation des chambres funéraires,- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ;
- les frais avancés pour votre compte lorsqu'ils sont dus : la vacation de police lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (sommes reversées sans majoration).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Comment lire notre tarif

Nos prestations sont présentées en deux colonnes, « prestations obligatoires » et « prestations non obligatoires », comme dans le devis. Celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances portent sous leur ligne une mention le précisant.

Tarif général

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
CASE02	Mise à disposition d'une table réfrigérée avec sa parure	180,00€		■	
DEM03	Démarches et formalités administratives et gestion de dossier <i>(demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossiers...)</i>	240,00€		■	
DEM04	Démarches et formalités administratives en région parisienne et gestion de dossier <i>(demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossiers...)</i>	430,00€		■	
DEM07	Souscription contrat assurance	150,00€		■	
1030 - SALONS ET ACCESSOIRES					
15005	Forfait salon funéraire (forfait 1 à 3 jours)	360,00€		■	
15006	Journée supplémentaire salon funéraire	95,00€		■	
15007	Mise a disposition d'une salle technique et aide thanatopracteur	85,00€		■	
CASE01	Frais de séjour en case réfrigérée 1 à 3 jours	180,00€		■	
FUNE02	Assistance et admission au salon funéraire	90,00€		■	
FUNE04	Majoration admission après 20h	50,00€		■	
FUNE05	Assistance et admission au salon funéraire après 19h samedi/dimanche/ jours fériés	150,00€		■	
SA02	Location d'une salle technique pour soins au CHBA Vannes	70,00€		■	
SEJOUR01	Forfait de séjour en salon de présentation 1 à 3 jours	400,00€		■	
1510 - HYGIENE FUNERAIRE					
15003	Soins de conservation (accidenté- autopsié)	355,00€		■	
SOINS01	Soins de conservations et presentation	325,00€		■	
TOILET01	Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt	200,00€		■	
1510B - HYGIENE maj. nuit, dimanche, jour férié					
15001	Soins de conservation dimanche ou jour férié	395,00€		■	
15002	Toilette mortuaire dimanche ou férié	205,00€		■	
15004	Soins de conservation dimanche ou férié (autopsié ou accidenté)	400,00€		■	
5012 - Composition Tergal					
FLEURART01	Compositions florales artificielles	*		■	
5021 - Plaques granit					
PLAQUE01	Plaque granit	*		■	
PLAQUE02	Inters bronze	8,00€		■	
PLAQUE03	Médaille en porcelaine	*		■	
8020 - FAIRE-PARTS					
PRESS02	Cartes remerciements 100	68,00€		■	
PRESS05	Cartes remerciements 25	50,00€		■	
PRESS06	Cartes remerciements 50	56,00€		■	
PRESS07	Cartes remerciements 75	62,00€		■	
PRESS08	Cartes remerciements 125	75,00€		■	
PRESS09	Cartes remerciements 150	81,00€		■	
PRESS10	Cartes remerciements 175	87,00€		■	
PRESS11	Cartes remerciements 200	93,00€		■	
PRESS12	Cartes remerciements 225	99,00€		■	
PRESS13	Cartes remerciements 250	106,00€		■	

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
PER05	Personnel pour départ de corps au domicile	90,00€		■	
2020 - TRANSPORTS DE CORPS AVANT MB					
202001	Prise en charge du défunt	105,00€		■	
202003	Kilométrage transport Redon vers chambre funéraire	170,00€		■	
202004	Kilométrage transport Vannes	270,00€		■	
202005	Kilométrage transport de corps Rennes	260,00€		■	
202006	Kilométrage transport de corps Ploërmel	210,00€		■	
202007	Kilométrage transport de corps Nantes	300,00€		■	
FORFAIT01	Forfait de transport avant Mise en bière	*		■	
FRAISKIL01	Frais kilométrique Aller/Retour	170,00€		■	
HOUSE01	Housse mortuaire	60,00€	■		
TRANSP04	kilometrage avant mise en bière longue distance	1,70€		■	
2020B - TP AVANT MB (nuit, dimanche, jour férié)					
TRANSP02	Prise en charge nuit, samedi ou dimanche	170,00€		■	
TRANSP03	Kilométrage transport local week-end rayon 30km	270,00€		■	
2030 - TRANSPORT DE CORPS APRES MB					
FRAISKIL02	Frais kilométrique Aller/Retour	1,70€		■	

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
3010A - CERCUEILS					
30001	Cercueil modèle Parisien, en Chêne " le Privat" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 230,00€	■		
30002	Cercueil modèle tombeau , en Chêne " le Talmy" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 355,00€	■		
30003	Cercueil modèle Parisien, en Chêne " Le Pamys " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 275,00€	■		
30004	Cercueil modèle tombeau , en Chêne " le Tallys" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 450,00€	■		
30005	Cercueil modèle Parisien, en Chêne " le Pavos" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 490,00€	■		
30006	Cercueil zinc avec filtre épurateur	600,00€	■		
CER01	Cercueil modèle Parisien, en Chêne " le Parin" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 080,00€	■		
CER04	Cercueil modèle tombeau , en Chêne " Le Téravel " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 530,00€	■		
CER05	Cercueil modèle tombeau, en chêne " le Traimel " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 575,00€	■		
CER06	Cercueil modèle tombeau, en chêne " Le Torimon " avec plaque d'identité <i>plaque d'identité équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*)</i>	1 840,00€	■		
CER07	Cercueil modèle tombeau, en chêne " le Parilège " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	2 640,00€	■		
CER11	Cercueil modèle tombeau , en Chêne " Le Tarano " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 580,00€	■		
CER13	Cercueil modèle parisien, en chêne "Le Personnalisable" avec plaque d'identité <i>[équipé de 4 poignées(*), d'une cuvette étanche (*), plaque d'identité</i>	1 490,00€	■		
CER14	Cercueil modèle tombeau, en Chêne "Le Ti-Argent" avec plaque d'identité <i>[équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*), plaque d'identité.</i>	1 650,00€	■		
CER15	Cercueil modèle tombeau, en Chêne " Le Trélazé" avec plaque d'identité <i>[équipé de 4 poignées(*), d'une cuvette étanche(*) de 10 cache-vis, plaque d'identité</i>	1 610,00€	■		
3010B - CERCUEILS POUR CREMATION					
CER08	Cercueil modèle parisien , en pin, " Le Palma " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 175,00€	■		
CER09	Cercueil modèle tombeau, en pin " Le Tonin " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 515,00€	■		
CER10	Cercueil social en pin modèle parisien avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	830,00€	■		
CER12	Cercueil modèle tombeau, en pin " Le Tervola " avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	1 495,00€	■		
CER16	Cercueil modèle tombeau, en pin "Le Tonin Couleur" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées(*), d'une cuvette étanche(*), plaque d'identité</i>	1 590,00€	■		
CER17	Cercueil modèle tombeau en pin "Fergis" avec plaque d'identité <i>équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	865,00€	■		
CER18	Cercueil personnalisé CJ Création avec plaque d'identité <i>pin plaqué chêne de 22 mm d'épaisseur équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette étanche (*) plaque d'identité</i>	2 200,00€	■		
30B - CAPITONS					
CAP11	Capiton Ariana marron	230,00€		■	
CAP12	Capiton Vabula	230,00€		■	
CAP13	Capiton Ariana Gris	230,00€		■	
CAPIT01	Capiton Manès	105,00€		■	
CAPIT02	Capiton Sienna	210,00€		■	
CAPIT03	Capiton Séléna	210,00€		■	
CAPIT04	Capiton Majesta	260,00€		■	
CAPIT05	Capiton Dolly	220,00€		■	
CAPIT07	Capiton Méllisé Bleu	245,00€		■	
CAPIT08	Capiton Fibra	220,00€		■	
CAPIT09	Capiton Cybil Rouge	220,00€		■	
CAPIT10	Capiton Capella Ivoire	200,00€		■	

*	sur devis
---	-----------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
30B - CAPITONS					
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
CAPIT11	Capiton Natura	210,00€		■	
CAPIT12	Capiton Méllisé Bordeaux	245,00€		■	
30C - EMBLEMES					
BLÉ01	Épis de blé	106,00€		■	
CROIX01	Croix Moderne	55,00€		■	
CROIX02	Croix Double File	78,00€		■	
CROIX03	Croix Cordon	45,00€		■	
CROIX04	Croix Bois	35,00€		■	
CROIX05	Croix Bois Vernis	49,00€		■	
CROIX06	Croix Métal noir	40,00€		■	
IDENTITE	Plaques d'identité, apposée sur le cercueil	30,00€	■		
IDENTITE01	Plaque d'identité, apposée sur l'urne	10,00€	■		
ROSE01	Rose dorée	65,00€		■	
5010 - Photos porcelaine					
BIJOUX1	Bijoux Maison de la Grée souvenir	*		■	
5027 - Urnes					
URNE01	Fourniture d'une Urne, modèle Queen	90,00€	■		
URNE02	urne granit	250,00€	■		
URNE04	Urne grani tulipe	280,00€	■		
URNE05	urne alliage avec motifs	220,00€	■		
URNE06	Fourniture d'une Urne de dispersion	70,00€	■		
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
PERSON01	Personnel pour la Mise en bière	90,00€		■	
2030 - TRANSPORT DE CORPS APRES MB					
202002	Mise en bière et présentation du défunt	70,00€		■	
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
PERSON02	Prise en charge après mise en bière	115,00€		■	
TAMB	Mise a disposition d'un véhicule funéraire	300,00€		■	
URNE03	Retour de l'urne du crématorium vers inhumation	150,00€		■	
2030 - TRANSPORT DE CORPS APRES MB					
CORBI01	Corbillard et transport pour cérémonie	160,00€		■	
FORFAIT02	Forfait transport après Mise en bière	1,50€		■	
PR02	Prise en charge après mise en bière au centre hospitalier	95,00€		■	
TRANSP01	Transport vers le crématorium de Plescop	300,00€		■	
TRANSP05	Transport vers le crématorium d'Allaire	130,00€		■	
TRANSP09	Transport vers le crématorium de Ploermel	200,00€		■	
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
MAITRE01	Mise à disposition d'un maître de cérémonie	180,00€		■	
PERSON03	Mise à disposition de 3 porteurs cérémonie et cimetière local	305,00€		■	
PORTEUR01	Mise a disposition d'un agent funéraire	90,00€		■	
REGISTRE01	Registre de condoléances	20,00€		■	
REGISTRE02	Matériel pour cérémonie (Chariot, tréteau, bénitier...)	55,00€		■	
2030 - TRANSPORT DE CORPS APRES MB					
CORBI02	Transport vers le crématoirium de kersléto	320,00€		■	

*	sur devis
---	-----------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7A - INHUMATION					
6010 - TRAVAUX ET FOURNITURES DE CIMETIERE					
EXHUM04	RFA	79,78€		■	
JOIN	Rénovation des joints	190,00€		■	
6020 - CAVEAUX ET DALLES					
DEMMONU05	Fermeture et repose d'un monument funéraire	512,38€		■	
7014 - MONUMENTS CINERAIRES					
CINE01	Ouverture, démontage, Fermeture et re-montage d'un monument cinéraire	320,00€	■		
7B - CRÉMATION					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
DISPER01	Dispersion des cendres	*	■		
5031 - Plaques résine					
PL02	Plaque d'identification de l'urne	15,00€	■		

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
1010 - SERVICES FUNERAIRES					
DEM06	Location salle	*		■	
TRANSP08	Transport de corps et démarches en mairie	459,00€		■	
1030 - SALONS ET ACCESSOIRES					
FUN06		450,00€		■	
SALON01	Journée chambre mortuaire du CHBA Vannes	82,00€		■	
1510 - HYGIENE FUNERAIRE					
RETRAIT01	Retrait d'une prothèse fonctionnent au moyen d'une pile	110,00€	■		
30A - RELIQUAIRES					
RELIQU02	Reliquaire	79,78€	■		
4020 - FLEURS EN BOUQUETS ET POTS					
FLEURNAT03	Fleurs naturelles fleuriste	*		■	
5010 - Photos porcelaine					
BIJOUX	Bijoux du souvenir	*		■	
6010 - TRAVAUX ET FOURNITURES DE CIMETIERE					
CREUSE07	Creusement fosse 1 place au camion (+ évacuation des terres)	387,66€	■		
CREUSE08	Creusement fosse 2 places au camion (+ évacuation des terres)	581,61€	■		
CREUSE09	Creusement fosse 1 place à la main	573,28€	■		
CREUSE10	Creusement fosse 2 places à la main	770,74€	■		
CREUSE11	Creusement fosse enfant 1 place (+ évacuation des terres)	322,70€	■		
CREUSE12	Fosse: inhumation et rebouchage de la fosse - nettoyage des abords	314,87€	■		
DE03	Travaux de marbrerie KERGAL	*		■	
EXHUM05	Exhumation, réduction corps (par corps)	168,89€		■	
EXHUM06	Boîte à ossement	79,78€	■		
EXHUM07	Sortie de corps (par corps)	93,50€		■	
INHNURN03	Scellement d'urne sur monument	114,52€	■		
MARB03	Travaux Marbrerie OLLIVIER	*		■	
MON04	Lavage du monument en granit poli	197,91€		■	
MON05	Lavage du monument en granito ou bouchardé	211,36€		■	
SCELLE02	Petites fournitures: sable, ciment, silicone	36,16€		■	
6020 - CAVEAUX ET DALLES					
CAVEAU10	Fermeture du caveau	170,77€	■		
CAVEAU11	Fourniture d'un caveau 2 places au camion	1 659,15€		■	
CAVEAU12	Fourniture d'un caveau 3 places au camion	2 516,45€		■	
CAVEAU13	Fourniture d'un caveau 4 places au camion	2 693,40€		■	
CAVEAU14	Fourniture de caveau 1 place au camion	1 266,42€		■	
CAVEAU15	Fourniture de caveau 1 place à la main	1 241,42€		■	
CAVEAU16	Fourniture de caveau 2 places à la main	1 718,28€		■	
CAVEAU17	Fourniture de caveau enfant	639,76€		■	
CAVEAU18	Ouverture du caveau, nettoyage	88,42€	■		
CAVU002	Fourniture d'un cavurne 60 x 60	459,36€		■	
DALL03	Grande dalle de fermeture 105x225x5	298,94€		■	
DALL04	Fourniture d'un jeu d'équerres	36,16€		■	
DALL05	Jeu de coulisse	126,46€		■	
	(Dalle intermédiaire entre les cercueils)				
DEMMONU06	Démontage - ouverture - fermeture et remontage de monument funéraire à la grue	971,49€		■	
DEMMONU08	Démontage / Montage de monument funéraire à la main	927,00€		■	
DEMMONU09	Plus value pour démontage / Remontage de monument funéraire double	219,38€		■	
DEMMONU10	Dépose et évacuation du monument	252,13€		■	
MARB007	Évacuation du cercueil vers site spécialisé	81,31€		■	
6020B - COLOMBARIUM					
DEPOTUR03	Démontage et remontage d'une tombale pour dépôt d'urne	385,46€		■	
DEPOTUR04	Ouverture et fermeture d'une case de columbarium (2 déplacements)	156,72€	■		
7010 - MONUMENTS FUNERAIRES					
MONUMEN03	Fourniture et pose de monument funéraire	*		■	

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
7014 - MONUMENTS CINÉRAIRES					
CINE06	Ouverture et Fermeture d'un caverne (sans Monument)	149,14€	■		
CINE07	Ouverture et fermeture case colombarium (2 déplacements)	156,72€	■		
CINE08	Dépose-repose d'un monument cinéraire	263,66€	■		
CINE09	Fermeture d'un caverne (sans Monument)	78,36€	■		
7510 - GRAVURE					
GRAVURE04	Gravure feuille d'or sur monument, caverne, urne ou vase	10,37€		■	
GRAVURE05	Redorure sur stèle	6,62€		■	
GRAVURE06	Gravure sur place feuille d'or sur monument	12,36€		■	
8010 - PRESSE					
PRESSE01	Publication d'avis dans la presse (selon devis)	*		■	
PRESSE02	Publication d'avis dans le Figaro (selon devis)	*		■	
PRESSE03	Publication d'avis dans le L'écho républicain (selon devis)	*		■	
PRESSE04	Publication d'avis dans le Ouest France (selon devis)	*		■	
9010 - CULTES					
CULTE01	Frais de Culte	200,00€		■	
9020 - VACATIONS					
VAC01	Vacation de Police	*	■		
9030 - CONCESSIONS					
CONC01	Achat de concession	*		■	
INH02	Taxe inhumation	30,00€		■	
9050 - DEBOURS MARBRIERS					
MARB01	Démarches administratives marbrerie (demande de travaux, plan, recherche de concession...)	38,50€		■	
9070 - DEBOURS DIVERS					
CRE08	Location salon des retrouvailles au crématorium de Plescop	115,00€		■	
PEAGE01	Péage Autoroute (selon trajet)	*		■	
TAXEIML01	Taxe institut médico légal	123,80€	■		
9080 - CREMATION					
90001	Crémation avec cérémonie en vue de la dispersion des cendres dans le sol du Parc <i>Avec présence de la famille</i>	1 138,00€	■		
90002	Crémation enfants jusqu'à 12 ans avec remise de l'urne (avec recueillement)	186,00€	■		
90003	Crémation service minimum avec remise de l'urne Plescop(sans recueillement)	758,00€	■		
CRE05	Crémation avec cérémonie en salle de recueillement avec remise de l'urne(enfant jusqu'à 12 ans)	186,00€	■		
CRE06	Dispersion des cendres au Parc Mémorial (hors présence famille)	126,00€	■		
CRE07	Dispersion des cendres au Parc Mémorial (avec présence famille)	165,00€	■		
CRE10	Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir du crématorium d'Allaire	183,26€	■		
CREM06	Crémation adulte au crématorium d'Allaire sans cérémonie	773,62€	■		
CREM07	Crémation adulte au crématorium d'Allaire avec cérémonie	956,87€	■		
CREM08	Crémation enfant jusqu'à 13ans au crématorium d'Allaire	*	■		
CREM09	Utilisation de la salle de convivialité au crématorium d'Allaire	189,41€		■	
CREM10	Crémation adulte au crématorium de Ploermel avec cérémonie	845,15€	■		
CREM11	Crémation adulte au crématorium de Ploermel sans cérémonie	710,82€	■		
CREM12	Utilisation de la salle de convivialité au crématorium de Ploermel	127,61€		■	
CREMA01	Crémation avec cérémonie et remise de l'urne Plescop	953,00€	■		
CREMA02	Crémation avec recueillement Lorient (Kerléty)	575,00€	■		
CREMA03	Crémation avec cérémonie et remise de l'urne Rennes Métropole	736,00€	■		
CREMA04	Crémation avec cérémonie et remise de l'urne Noyal-Pontivy	1 185,00€	■		
CREMA05	Crémation avec cérémonie et remise de l'urne Saint Nazaire	806,40€	■		
CREMA06	Crémation adulte au crématorium du Parc à Nantes	685,87€	■		

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE POMPES FUNEBRES

I- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales, qui sont annexées au devis et au bon de commande, sont obligatoirement remises ou adressées contre signature à tout client aux fins de passer commande.

Les conditions générales sont affichées à la vue du public et elles sont tenues à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de ventes à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

II- DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES

Les relations commerciales relatives aux fournitures et prestations de pompes funèbres entre les particuliers d'une part ; et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code de la consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraires, notamment l'arrêté du 11 Janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que l'arrêté du 11 février 2025 sur le modèle de devis et les articles R.2223-24 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé qu'aucune majoration ne peut être perçue, à aucun titre, sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature.

Les délais légaux d'inhumation et de crémation sont de 24 heures au moins et 14 jours au plus après le décès, sauf dérogation préfectorale motivée par des circonstances exceptionnelles.

III- DÉSIGNATION ET TARIFICATION DES FOURNITURES ET PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification conformes à la réglementation, en distinguant d'une part :

- Les fournitures et prestations réglementairement obligatoires, limitativement énumérées par les textes, ainsi que celles qui le deviennent selon les circonstances ou les causes du décès
- Les prestations ou fournitures non obligatoires

Et ce distinctement dans 2 colonnes différentes (avec des subdivisions en cases numérotées de 1 à 7B) ;

Et d'autre part, sont distingués dans la case numéro 8, également divisée en 2 colonnes :

- Les frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation funéraire de l'entreprise.

IV- TARIFS

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont affichés à la vue du public et sont tenus à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.

Les tarifs sont établis nets et TTC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pour chaque fourniture et prestation est mentionné le caractère obligatoire ou non obligatoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (article L.2223-29 du CGCT).

L'ensemble des éléments permettant d'identifier l'entreprise, son représentant légal, les prestations pour lesquelles l'entreprise est habilitée ainsi que les prix et conditions de vente des prestations et fournitures de l'entreprise est appelé : « documentation générale » conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11 janvier 1999.

V- DEVIS

Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations funéraires conformément aux prescriptions applicables en la matière et selon la désignation et la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises.

Ce devis est remis gratuitement aux familles.

L'organisation d'obsèques peut impliquer l'intervention de tiers : des « tiers obligatoires » (vacations de police suivant les circonstances ou redevance de crémation) et/ou des « tiers non obligatoires » (Presse, frais de culte ou toute association ou société intervenant à la demande expresse de la famille).

En ce qui concerne les « tiers non-obligatoires », lorsque l'opérateur de pompes funèbres mandaté par le client fait appel à des entreprises tierces désignées par le client lui-même, le devis précise les noms et qualités de ces entreprises et le prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé.

Quelle que soit la qualité des tiers intervenants (« tiers obligatoires » ou « tiers non obligatoires »), le devis précise également le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès des diverses administrations, organismes culturels ou autres organismes, ainsi que les sommes demandées par ces organismes, qu'il s'agisse de taxes ou de redevances ou de prix, et qui seront avancées par l'entreprise de pompes funèbres mandatée par le client (Case numéro 8)

Les tarifs indiqués sur le devis sont valables durant 30 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi sauf pour les frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (Case 8), car ces frais doivent correspondre à leur montant réel qui ne sera confirmé par le tiers intervenant que par l'établissement d'une commande précédée d'un devis estimatif.

VI- BON DE COMMANDE

Lorsque le devis est accepté par la famille, un bon de commande est alors établi pour concrétiser l'accord.

Ce bon de commande rappelle, notamment, le détail chiffré des prestations ou fournitures ainsi que le montant total de celles-ci.

VII- FOURNITURES ET EXÉCUTION DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Les fournitures et prestations funéraires sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement via le devis, le bon de commande et les présentes conditions générales, par la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles, l'opérateur mandaté ainsi que les différents tiers intervenants ; chacun concourt pour sa part et sous son entière responsabilité au bon déroulement des prestations obsèques.

L'opérateur funéraire mandaté par la personne qui pourvoit aux obsèques du défunt(e) ne saurait être tenu responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis ou générés dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques, sauf pour le requérant à apporter la preuve que les dits retard(s), erreur(s) ou faute(s) technique(s) seraient en toute ou partie imputable à l'opérateur.

Véhicule funéraire / de transport avant ou après mise en bière également nommé CORBILLARD : Les places assises dans les corbillards sont réservées au personnel de la société nécessaire à l'exécution des convois.

VIII- MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des fournitures et des prestations d'obsèques est exigible à hauteur d'un acompte de 30 %(Trente %) au minimum à l'acceptation de la commande et le solde à la réception de la facture. Dans le cas où il existerait une prise en charge par un contrat d'assurance, cette prise en charge pourra être intégrée au mode de règlement.

Par dérogation à l'alinéa précédent, Dans le cas où il existerait une prise en charge par un contrat d'assurance ou tout autre mode de règlement dont le montant est garanti, le montant de cet acompte variera selon les garanties écrites apportées par ces organismes tiers payant.

IX- MODIFICATION ET RÉSOLUTION DE LA COMMANDE

Toute modification du bon de commande ayant une incidence sur les prix des prestations ou fournitures mentionnées sur le devis doit être préalablement portée sur le devis détenu par le client ou faire l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations ou fournitures y figurant.

Toute résolution de la commande par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moyen d'un courrier recommandé avec avis de réception de mise en demeure ou par une signification par acte d'huissier avant l'exécution des prestations funéraires.

Le contrat est considéré comme résolu à la signification par huissier ou à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre recommandée l'informant de cette résolution.

L'entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

X - RÉCLAMATION – MÉDIATION

Pour le cas où le client souhaiterait formuler une réclamation, il peut l'adresser à l'opérateur de pompes funèbres.

L'entreprise s'engage à accuser réception de sa réclamation dans un délai de quinze jours et la traiter dans un délai de deux mois.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui satisfait pas, il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales :

- Par courrier : **Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris**
- Directement sur le site internet du Médiateur : **www.mcca-mediation.fr**, sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir avec votre demande.

Remarque : Le recours au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi de la réclamation écrite qu'il aura précédemment adressée à l'entreprise, et uniquement si le litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNERAIRE

I- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales, qui figurent au dos du devis et du bon de commande, sont obligatoirement remises ou adressées contre signature à tout client aux fins de passer commande.

Les conditions générales sont affichées à la vue du public et elles sont tenues à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.

II- DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES

Les relations commerciales relatives à la vente de marbrerie funéraire entre les familles, les particuliers d'une part ; et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code civil et du code de la consommation.

III- TARIFS

Les fournitures et prestations de marbrerie funéraire font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont affichés à la vue du public et sont tenus à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.

Les tarifs sont établis nets, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

IV- DEVIS

Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations de marbrerie funéraire conformément à la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises. Ce devis est remis gratuitement aux familles.

Les tarifs indiqués sur le devis sont valables durant 30 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi.

V- BON DE COMMANDE

Lorsque le devis est accepté par la famille, un bon de commande est alors établi.

Ce bon de commande rappelle, notamment, le détail chiffré des prestations ou fournitures ainsi que le montant total de celles-ci.

La commande n'est définitive et exigible qu'une fois que le bon de commande a été accepté et signé par le client et l'entreprise de pompes funèbres.

La signature du bon de commande implique l'acceptation des présentes conditions générales qui figurent également au dos du bon de commande.

VI- EXECUTION DES PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNERAIRE ET DELAI

Les prestations de marbrerie funéraire sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement via le devis, le bon de commande et les présentes conditions générales, par la personne qui pourvoit aux obsèques et l'entreprise.

L'entreprise de pompes funèbres s'engage à effectuer la commande dans un délai de 6 mois à compter de la date de la signature du contrat.

Elle attire l'attention du client sur le fait que la réalisation de la commande pourrait être retardée et, en conséquence, intervenir au-delà du délai de 6 mois, en raison de conditions climatiques défavorables (sécheresse, pluies abondantes, etc...) qui risqueraient de fragiliser et d'endommager immédiatement et irrémédiablement la marbrerie funéraire.

Néanmoins, passé ce délai de 6 mois, le client a la possibilité de résoudre le contrat relativement aux fournitures et à la prestation de marbrerie funéraire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint l'entreprise de pompes funèbres, selon les mêmes modalités, d'effectuer la prestation dans un délai supplémentaire raisonnable, elle ne s'est pas exécutée dans ce délai.

Le contrat relativement aux fournitures et à la prestation de marbrerie funéraire est considéré comme résolu à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins qu'elle ne se soit exécutée entre-temps.

L'Entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier au titre des fournitures et des prestations de la marbrerie funéraire, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

VII- MODIFICATION ET RESOLUTION DE LA COMMANDE

Toute modification du bon de commande ayant une incidence sur les prix des prestations ou fournitures mentionnées sur le devis doit être préalablement portée sur le devis détenu par le client ou faire l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations ou fournitures y figurant.

Toute résolution de la commande par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moyen d'un courrier recommandé avec avis de réception de mise en demeure ou par une signification par acte d'huissier avant l'exécution des prestations de marbrerie funéraire.

Le contrat est considéré comme résolu à la signification par huissier ou à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre recommandée l'informant de cette résolution.

L'entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

VIII- RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise exécute ses prestations selon les règles de l'art et conformément au contrat signé avec le client.

La responsabilité décennale de l'entreprise peut être engagée pour les vices ou dommages de construction :

- > qui affectent la solidité de l'ouvrage et de ses équipements indissociables (par exemple, effondrement résultant d'un vice de construction) ;
- > ou qui le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné (par exemple, défaut d'étanchéité, fissurations importantes).

Cette garantie couvre les dommages survenus après la réception des travaux, pendant une durée de 10 ans.

Le délai de la garantie décennale court à compter de la réception des travaux par le client, autrement dit à compter de la signature de l'acte contradictoire par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNERAIRE (suite)

L'entreprise joint à son devis et ses factures l'attestation de son assurance de responsabilité civile décennale.

Le client bénéficie également d'une garantie biennale ou garantie de bon fonctionnement aux termes de laquelle l'entreprise est tenue de réparer ou remplacer, pendant une durée minimale de 2 ans après la réception, tout élément d'équipement qui ne fonctionne pas correctement.

Le client bénéficie enfin d'une garantie de parfait achèvement aux termes de laquelle l'entreprise est tenue de réparer tous les désordres signalés par le client, pendant une durée d'un an à compter de la réception. Le signalement de ces désordres a lieu soit au moyen de réserves mentionnées au procès-verbal de réception lorsque les désordres sont apparents, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception.

Toutefois cette garantie de parfait achèvement ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage.

MISE EN GARDE :

Nous attirons votre attention :

> Sur les couleurs et aspects des matériaux naturels

Les matériaux utilisés pour les monuments étant des **matériaux naturels**, les échantillons ou monuments d'exposition ne peuvent que définir les matériaux quant à leur provenance et à leur tonalité générale mais n'impliquent pas une identité totale, de couleur, de cristallisation, de veinage, avec le matériau utilisé pour la réalisation de la commande. Les caractéristiques propres telles que les veines cristallines, les trous de vers, les géodes, les flammes, l'oxyde de fer, la pyrite, les conglomérats de micas et les taches communément appelées « crapauds » de dimension maximale de 3 cm de diamètre, peuvent être présents sur le matériau utilisé pour réaliser la commande. Les marbres sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafes, que leur nature et conformation exigent.

> Sur les matériaux artificiels

N'étant pas tributaires de la façon dont ils sont entretenus, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie.

> Les effets du temps et des conditions atmosphériques sur les matériaux

Les matériaux naturels sont susceptibles d'évoluer avec le temps et en raison des conditions atmosphériques : par exemple, altération du poli des matériaux, existence de micro-fissures pouvant altérer, sous l'effet du gel, la surface de la pierre (petits éclatements), altération de la dorure, rouille.

> Sur l'entretien des matériaux

Il est recommandé de faire appel à un professionnel du granit pour entretenir la marbrerie funéraire.

En conséquence, ne donnent pas lieu à garantie :

- les travaux exécutés sur les inter-tombes avec la tolérance des communes, les taches ou auréoles provoquées par les attributs décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres ;
- les affaissements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation ;
- les dégâts occasionnés aux matériaux par la gelée, le salpêtre ou toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux.

IX- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des prestations de marbrerie funéraire est exigible à hauteur de 50 % à l'acceptation de la commande, le solde à la livraison des travaux.

X- TRANSFERT DES RISQUES

Tout risque de perte ou d'endommagement de l'ouvrage de marbrerie funéraire, est transféré au client au moment de la réception dudit ouvrage.

XI - RÉCLAMATION – MÉDIATION

Pour le cas où le client souhaiterait formuler une réclamation, il peut l'adresser à l'opérateur de pompes funèbres.

L'entreprise s'engage à accuser réception de sa réclamation dans un délai de quinze jours et la traiter dans un délai de deux mois.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui satisfait pas, il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales :

> Par courrier : **Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris**

> Directement sur le site internet du Médiateur : **www.mcca-mediation.fr**, sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir avec votre demande.

Remarque : Le recours au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi de la réclamation écrite qu'il aura précédemment adressée à l'entreprise, et uniquement si le litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

Le Client

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

PF OLLIVIER
9 Rue Anne de Bretagne
56220 Malansac

Numéro de RCS (le cas échéant) : VANNES 900485624

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 21009411

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 26/11/2021 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 24/12/2025

Jérôme SPERONI



Secrétaire général